

Article R223-2 du Code de la route

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

Notre analyse

Lorsque plusieurs infractions entraînant retrait de points sont commises simultanément, les retraits de points se cumulent dans la limite de 8 points.

Voir également l'article L223-1 du Code de la route, commenté dans cette même section.

Article R223-2 du Code de la route

Dans le cas où plusieurs infractions entraînant retrait de points sont commises simultanément, les retraits de points se cumulent dans la limite de huit points.

Des outils utiles à la mise en oeuvre



Permis de conduire : les règles applicables selon la catégorie

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quel permis de conduire doit avoir le conducteur d'un tracteur agricole dans le BTP ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Suspension permis de conduire et conséquences pour l'employeur

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)



Quelles sont les conditions de validité d'un permis de conduire étranger ?

[Cliquez ici pour accéder à cet outil](#)